

INFORMATIONS **DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT**

Juillet 2015

mon parcours d'assuré

Créé par l'Assurance Maladie, le service **Sophia** aide les personnes souffrant d'une affection chronique à mieux vivre avec leur maladie. Mis en place dans un premier temps pour les patients atteints d'un diabète, il s'est ouvert aux personnes asthmatiques. Plus de 4 millions de Français sont concernés.

*Même un asthme peu sévère est souvent une gêne au quotidien : respiration sifflante, essoufflement, sensation d'oppression... Avec un traitement adapté et de bonnes habitudes, il est possible de mieux **maîtriser votre asthme** et d'en limiter les impacts sur votre vie de tous les jours.*



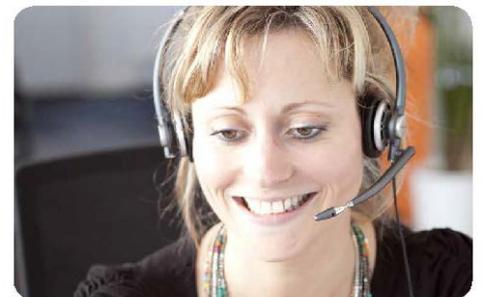
Sophia aide les personnes concernées à adapter leurs habitudes de vie pour limiter le risque d'apparition des complications. **Complémentaire au suivi médical**, il consiste, pour ses adhérents, en un accompagnement complet, sur la durée.

Vous avez entre 18 et 44 ans et vous avez eu au moins deux remboursements d'anti-asthmatiques sur l'année ?

Alors vous pouvez, sans doute, bénéficier du service Sophia sans engagement et entièrement gratuit.

Avec **Sophia** vous bénéficiez d'un accompagnement téléphonique par des **infirmiers-conseillers en santé** spécialement formés pour répondre à vos questions sur votre maladie, vos examens de suivi, votre activité physique, votre alimentation...

Vous recevez régulièrement des newsletters et brochures d'information dans lesquelles vous découvrez **le témoignage de patients et de professionnels de santé** et des conseils pour mieux vivre avec votre asthme.



Sophia donne un nouveau souffle aux patients souffrant d'asthme : adhérez au service !

Pour en savoir plus, retrouvez toutes les informations sur le service Sophia sur www.ameli-sophia.fr